

Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, FONMARTY, GRANEREAU, GUE, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, UGOLINI.

Absents excusés : MM. COUEPEL, DURAND, ROSSI.

- David DURAND a donné pouvoir à Véronique GRANEREAU.
- Aurore ROSSI a donné pouvoir à Agnès ALFONSO-CHARIOL

Absents : MM. BUTON, MOULIERAC.

Date de convocation : 23 janvier 2025

La séance est ouverte à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATIONS

Délibération 2025.01.01 - Avenant travaux voirie « Rue Maurice Druon / Berguille »

Délibération 2025.01.02 - DETR

Délibération 2025.01.03 - Acquisition potentielle d'un bâtiment

POINTS DES ELUS

I. DELIBERATIONS

Avenant travaux voirie « rue Maurice Druon / Berguille »

Délibération 2025.01.01

- Madame la Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Maurice Druon et Berguille et après concertation avec les riverains concernés, il est nécessaire de prévoir des places de stationnement temporaire ainsi que la mise en sens unique d'une portion de route. Le sens unique débiterait après la dernière maison à gauche (ancienne maison Mayrand) dans le sens Berguille / route de St Pey d'Armens.

Des panneaux d'interdiction de tourner seront installés route de St Pey, interdisant la circulation Chemin de Berguille (dans le sens route de St Pey / Berguille).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire a signé les documents nécessaires.

Avenant travaux voirie « rue Maurice Druon / Berguille »

Délibération 2025.01.02

Madame la Maire explique que la commune cherche à identifier des projets pour lesquels elle pourrait solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), notamment pour des travaux à la cuisine de l'école, mise en peinture du chaussidou, ...

Le taux de subvention DETR est variable, mais se situe potentiellement autour de 25 à 35 %.

Une délibération de principe est demandée pour autoriser Madame la Maire à déposer les demandes de DETR qui pourraient être subventionnés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Conseil autorise Madame la maire à déposer des demandes de DETR.

Acquisition potentielle d'un bâtiment

Délibération 2025.01.03

Madame la Marie explique qu'elle a rencontré la propriétaire du bâtiment qui accueille entre autre la pharmacie car elle souhaiterait le mettre en vente. Elle a également rencontré le notaire de la propriétaire qui lui a donné les plans du bâtiment pour les présenter aux élus.

- La pharmacie actuelle va déménager avenue du Pont, laissant un espace commercial et habitable potentiellement disponible.
- La propriétaire souhaite privilégier la commune pour la reprise de ce bien immobilier situé en cœur de bourg.
- Le notaire a fait réaliser des estimations du bien.
- Le bâtiment comprend des espaces de commerce, une grande habitation à réhabiliter, des espaces et un grand jardin attenant à l'école.
- L'idée serait d'acquérir le bâtiment pour y développer un projet communal, de type habitat partagé et des commerces.
- La possibilité de faire appel à l'établissement public foncier (EPF) pour l'acquisition temporaire du bien est envisagée. L'EPF achèterait le bien, laissant 2 à 3 ans à la collectivité pour monter le projet et de le racheter.
- La superficie totale est d'environ 380 m² par niveau.
- L'état général du bâtiment est décrit comme nécessitant des travaux importants.
- Les options d'aménagement incluent des logements, des commerces, voire des classes.
- Les loyers des commerces pourraient constituer une source de revenus pour la commune.
- Madame la Maire explique qu'il serait opportun de s'associer à un partenaire financier pour la réalisation de cette réhabilitation.
- L'opportunité d'acquérir ce bâtiment en cœur de village est débattue.
- L'idée d'une réhabilitation par tranche est également mentionnée.
- Le risque financier est considéré comme limité, car le bien pourrait être revendu en cas d'échec du projet.
- La nécessité d'expertiser plus précisément le bien est rappelée.

Les élus autorisent Madame la maire à entamer des négociations.

Affaire à suivre.

- **POINTS DES ELUS**

Madame la maire demande aux élus siégeant dans divers syndicats de faire le compte rendu des dernières assemblées et de faire le point sur leurs délégations ou commissions.

- **Fabrice MICHEL**

- Bulletin Municipal : remerciements à tous ceux qui ont pu distribuer le dernier bulletin municipal.
- USTOM : l'installation des points d'apport volontaire a pris un peu de retard, lorsque la date sera connue nous en serons informés
- BAL : les panneaux de rue seront livrés entre fin janvier et fin février. Ceux-ci seront posés en régie par les services techniques.

- **Véronique GRANEREAU**

- La classe ULIS a été repeinte pendant les vacances de Noël et quelques travaux d'entretien ont été réalisés dans l'école.
- Des travaux de peinture ont été réalisés par les services techniques dans une des alvéoles de la Maison des Associations
- Les travaux de la STEP étant terminés, la commune et le SIEA doivent maintenant signer une convention pour acter le transfert du bâtiment et du terrain au syndicat sont en lien pour transférer le bâtiment.

- **Bernard FONMARTY**

- Chenil : Une augmentation de la cotisation de 0.02 centimes par habitant est annoncée pour l'année 2025.
- SIEA : Rien de particulier à signaler cependant des problèmes liés à l'augmentation des factures d'eau sur la commune sont soulevés (des habitants ont écrit et pris rendez-vous à la Mairie nécessitant des explications de la part du syndicat).
- SYER : Mme la Maire demande à M. FONMARTY de suivre les particulièrement les discussions concernant les travaux du Langranne lors de la prochaine réunion.

- **Patrice LAGUILLON**

- AIPS : confirmation que les locaux seront transférés dans d'anciens locaux de la poste de Castillon. Pas de date précise.
- UDCCAS : pas de réunion.

- **Carole CANTIN**

- Lors de la dernière assemblée plénière, le CMJ accompagné d'Aurore Blanchard ont prévu un run and bike pour le mois de septembre. Un atelier créatif accessible aux enfants pour Pâques et pour la 3^e année consécutive le bal du printemps aura lieu.

- **Agnès ALFONSO-CHARIOL**

- La visite patrimoniale et architecturale de l'ancien presbytère proposée par l'association Renaissance et Cités d'Europe du 25 janvier dernier a été un succès. Elle était suivie d'histoires contées par la Boite à histoires dans le cadre de la nuit de la poésie
- La pièce de théâtre de la compagnie « A pas de loup » qui s'est jouée le 25 janvier, salle de Brondeau a accueilli une soixantaine de spectateurs. La troupe prépare une nouvelle pièce et souhaite revenir en fin d'année pour la présenter.
- Le jumelage officiel avec les italiens et les espagnols aura lieu le 8 et 9 février prochains à l'occasion du 30^e anniversaire du chapitre de la Confrérie.
- Les travaux de voirie du quartier de Maurice Druon devraient être terminés prochainement.
- Des problèmes de buses non entretenues et mal positionnées et ainsi que des problèmes de stagnation d'eau sur les bords de route sont signalés. de la Lamproie

La séance est levée à 19h17 puis s'en est suivie par la visite de la future Maison de soins qui sera inaugurée mardi 29 janvier 2025.

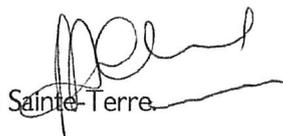
LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 2025.01.01 - Avenant travaux voirie « Rue Maurice Druon / Berguille »

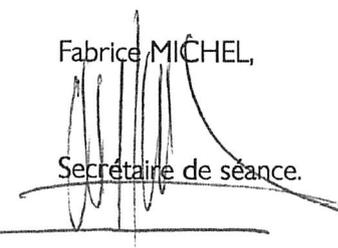
Délibération 2025.01.02 - DETR

Délibération 2025.01.03 - Acquisition potentielle d'un bâtiment

Agnès ALFONSO-CHARIOL,


Maire de Sainte-Terre.

Fabrice MICHEL,


Secrétaire de séance.

